



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vendredi 9 juillet 1971

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

à 15 h 10

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 2 de l'ordre du jour :	
Examen général de la politique économique et sociale internationale (<i>suite</i>)	
Orateurs :	
M. Heyer (CISL)	79
M. Fklund (AIEA) ..	80
M. di Martino (Observateur de la Communauté économique européenne)	82
M. Poisson (Niger)	83
M. Sayah (Tunisie)	83
M. Gros Espiell (Uruguay)	85
M. Shahi (Pakistan)	86
M. Terenzio (Union interparlementaire)	87
M. Antoine (Haïti)	87
M. Pathmarajah (Ceylan)	88
M. Zaroug (Soudan)	89
M. Krishnan (Observateur de l'Inde)	90

Président : M. DRISS (Tunisie)

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (*suite*) [E/4942, E/4984, chap. III; E/5004, E/5005, E/5007, E/5009, E/5010, E/5016, E/C.2/726]

1. Le PRÉSIDENT rappelle que le Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales a présenté des recommandations touchant les demandes d'audition soumises par des organisations de la catégorie I, et que le Conseil a statué à sa 1776e séance sur certaines de ces recommandations.

2. Il voudrait faire observer que l'un des organismes internationaux les plus actifs est le Mouvement international des étudiants pour les Nations Unies. Comme le Mouvement ne fait pas partie des organisations dotées du statut consultatif de la catégorie I, le Conseil ne peut pas l'entendre, bien que sa voix retentisse dans le monde entier. Peut-être serait-il bon de corriger un jour cette situation.

3. M. HEYER (Confédération internationale des syndicats libres), prenant la parole sur l'invitation du Président, souligne que l'un des thèmes principaux examinés par la Conférence économique de la CISL, qui s'est réunie à Genève en juin, a été l'examen des politiques et des objectifs des syndicats au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. La CISL, qui a insisté sur la nécessité d'une stratégie globale du développement intégrant et coordonnant les efforts de tous les

gouvernements et organismes internationaux, retrouve cette conception dans la Stratégie adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV). Le fait même que les principales puissances aient signé un tel document est déjà un résultat qui aurait semblé impossible il y a dix ans. Toutefois, les syndicats ont constaté avec un certain désappointement les réserves faites par quelques pays importants à propos de points comme le taux d'aide de 1 p. 100 du PNB ou l'assistance en vue de l'adaptation des structures industrielles. En revanche, il faut se féliciter de voir que le développement n'est plus seulement conçu en termes de croissance économique, et que la Stratégie accorde la considération voulue au développement humain. Le facteur clef d'un développement équilibré est l'amélioration des niveaux de vie des travailleurs, car l'augmentation régulière des salaires et la sécurité d'emploi sont les principaux stimulants du développement.

4. Compte tenu de ces considérations, le mouvement syndical libre demande aux gouvernements de reconnaître le rôle des syndicats dans le développement économique et social, en les consultant et en les invitant à participer aux prises de décisions aux niveaux national et international. Il est dangereux de s'en remettre, pour des décisions qui peuvent affecter le sort des nations entières, au jugement de technocrates qui ne sont en fin de compte responsables devant personne.

5. La CISL a constaté avec un profond regret que les plans de développement ne contiennent en général ni objectifs ni politiques explicites de l'emploi, sauf parfois en ce qui concerne l'augmentation du nombre d'emplois non agricoles. Elle rappelle aux gouvernements que l'un des moyens les plus efficaces de combattre le chômage est l'adoption de mesures immédiates en faveur du développement rural : promotion des coopératives, formation professionnelle et éducation de base. Un haut degré de planification s'impose pour coordonner le développement du secteur rural traditionnel avec celui du secteur moderne.

6. La CISL estime que la plus haute priorité devrait être donnée à la création d'emplois. A cette fin, elle recommande que les gouvernements encouragent l'établissement d'industries à fort coefficient de main-d'œuvre; que les organisations octroyant une assistance technique recherchent des méthodes de production à fort coefficient de main-d'œuvre; que les ressources destinées aux investissements publics soient utilisées pour des projets faisant appel à une main-d'œuvre importante; que des facilités suffisantes et bien conçues de formation technique et professionnelle soient mises en place en fonction des besoins futurs envisagés dans les plans d'ensemble; que les projets qui sont des opérations de prestige soient abandonnés; et, enfin, que l'on examine les moyens d'alléger la dette extérieure des pays en voie de développement. Par ailleurs, les syndicats

libres recommandent que, pour trouver une solution aux problèmes du commerce international des produits de base, des articles manufacturés et semi-finis, tous les efforts soient faits pour conclure les négociations en cours à la CNUCED en vue de l'établissement d'un système généralisé de préférences et pour réduire dès à présent les tarifs douaniers secteur par secteur.

7. Les syndicats libres sont gravement préoccupés par la manière dont les politiques de stabilisation ont été mises en vigueur dans les pays industriels. Le chômage y est en général plus élevé qu'à aucun moment de l'après-guerre, et la hausse des prix est la plus forte depuis de nombreuses décennies; souvent, les deux tendances coexistent. Les politiques de plein emploi ont été sacrifiées parce que l'on n'a pas reconnu la véritable nature et les causes de l'inflation, qui sont la politique des monopoles, des oligopoles et des sociétés internationales, les augmentations des prix sur les marchés internationaux, et les différences sectorielles de croissance de la productivité. Face à ces politiques de stabilisation trop restrictives, la récente Conférence de la CISL a estimé que l'accent devrait être mis sur la stimulation des offres et sur l'accroissement des capacités de production utilisables immédiatement. La reconversion des secteurs à demande faible devrait être vigoureusement poursuivie — le meilleur exemple étant le secteur du logement, pour lequel l'action publique et privée devrait être intensifiée et coordonnée en vue de réduire la spéculation. La coordination internationale des politiques de stabilisation devrait progresser, et il faudrait rechercher une meilleure division du travail. La politique monétaire doit être coordonnée d'urgence et les objectifs en matière de balance des paiements poursuivis de manière à favoriser une évolution intérieure équilibrée. La politique monétaire doit aussi assurer des ajustements ordonnés des taux de change lorsque cela est nécessaire. Dans le but de prévenir les "explosions" de salaires, on devrait encourager la libre négociation collective et renforcer l'autonomie de négociation des syndicats, favoriser les augmentations négociées avant le milieu de la phase d'expansion de la production afin de diminuer les retards pris par les salaires, accroître la souplesse des contrats collectifs et permettre leur renégociation lorsque la situation économique change, améliorer l'information sur le mouvement des profits, de la productivité et des coûts de production, et envisager l'introduction de systèmes reliant les salaires à l'indice des prix de consommation. En outre, un rôle central devrait être accordé à une politique active de la main-d'œuvre qui ne soit pas limitée aux besoins déclarés du marché, ce qui rendrait moins nécessaires les mesures traditionnelles de régulation de la demande.

8. Les syndicats libres préconisent également un contrôle sur les conditions des fusions et concentrations de sociétés. Une collaboration internationale devrait s'instaurer en vue de lutter contre les discriminations de prix que les sociétés multinationales pratiquent. En effet, le développement phénoménal de la puissance de ces sociétés constitue un défi pour les gouvernements: elles peuvent spéculer sur les exportations et les importations en fixant des prix artificiels pour les transferts entre la société mère et les filiales étrangères et en procédant à diverses autres manipulations,

ce qui peut avoir de graves répercussions sur l'application des politiques gouvernementales en matière de balance des paiements, de développement industriel, de main-d'œuvre, etc. Dans de nombreux pays, en jouant sur les besoins d'investissements étrangers, elles ont provoqué la concurrence entre gouvernements, ceux-ci essayant par tous les moyens — y compris des restrictions à la liberté syndicale — d'attirer l'implantation des entreprises. Au lieu de se prêter à une telle concurrence, les gouvernements devraient coopérer pleinement en vue de développer des politiques régionales coordonnées pour attirer les investissements. C'est pourquoi la CISL se propose de demander aux institutions internationales et régionales de l'ONU, au GATT, à l'OIT et à l'OCDE d'élaborer un accord international contenant un code de conduite pour les sociétés multinationales et des dispositions constitutionnelles concernant la mise en vigueur de ce code et une participation syndicale à une procédure de soumission des plaintes. Ainsi, le mouvement syndical libre est conscient des grands problèmes de l'heure et a déjà formulé sa politique en face de ces problèmes. Il demande avec insistance aux gouvernements et au Conseil économique et social de prendre en considération la voix des travailleurs, qui sont prêts à fournir les efforts nécessaires afin de réaliser un monde d'égalité économique et sociale basé sur la solidarité.

9. M. EKLUND (Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique) dit que l'un des principaux objectifs de l'AIEA est de mettre davantage les techniques modernes au service du développement économique. L'objectif fixé pour les contributions au programme d'assistance technique en 1972 dépasse de 50 p. 100 celui de 1970, mais cet accroissement sera malheureusement annulé en partie par l'inflation. Il est réconfortant de noter que les objectifs annuels sont beaucoup plus près d'être atteints qu'auparavant. Les contributions spéciales au Programme d'assistance ont également augmenté, de même que le nombre de projets de l'élément Fonds spécial du PNUD dont l'exécution a été confiée à l'Agence. Parallèlement à l'accroissement sensible de l'aide au développement administrée par l'Agence, celle-ci a pu procéder à une réduction du personnel administratif nécessaire.

10. L'AIEA a souvent attiré l'attention sur la difficulté de fixer des objectifs quantitatifs à l'utilisation de l'énergie nucléaire dans les pays en voie de développement, car la part de l'énergie nucléaire dans la production totale d'énergie dépendra de facteurs économiques et techniques qui varieront d'un pays et d'un cas à l'autre. Tout au plus peut-on donner un chiffre estimatif global, mais il serait faux de considérer ce chiffre comme un objectif. Le même problème se pose en ce qui concerne les autres utilisations de l'énergie nucléaire, qui ne constitue pas une fin en soi, mais un moyen parmi d'autres d'atteindre un objectif économique ou social donné. L'AIEA s'efforcera néanmoins d'aider à fournir les renseignements et prévisions nécessaires pour une évaluation générale. M. Eklund espère que l'on pourra éviter de créer un nouveau mécanisme compliqué et de préparer une documentation volumineuse pour procéder à cette évaluation, qui est une fonction normale de chaque institution.

11. En ce qui concerne la question de l'organisation des travaux du Conseil, l'AIEA a souvent suggéré que les questions relatives à la science et à la technique devraient être confiées à un comité unique, composé d'un petit nombre d'experts de haut niveau chargés de conseiller le Secrétaire général. Cet organe pourrait utiliser au mieux les connaissances et les concours disponibles dans les comités consultatifs scientifiques et les secrétariats des diverses institutions.

12. A propos du rapport annuel de l'AIEA au Conseil (E/4974), M. Eklund tient à signaler en particulier l'additif (E/4974/Add.1) à ce rapport, qui est une brochure intitulée *Les techniques nucléaires et la révolution verte*. Cette brochure explique la contribution des techniques nucléaires dans ce processus si important pour l'agriculture et les économies des pays en voie de développement; elle est à rapprocher du rapport du CAC sur ce sujet (E/5012 [deuxième partie]).

13. Pour réduire la documentation de l'AIEA, le Conseil des gouverneurs de l'Agence a décidé que celle-ci ne publierait qu'un seul rapport annuel sur son programme, couvrant la période du 1er juillet au 30 juin, pour la Conférence générale de l'AIEA, l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil économique et social. M. Eklund est disposé à compléter de vive voix les renseignements fournis au Conseil. Une autre solution consisterait à soumettre le rapport annuel de l'Agence à la session d'automne du Conseil, c'est-à-dire juste avant son examen par l'Assemblée générale, ce qui serait peut-être un avantage.

14. Certains faits nouveaux survenus depuis la publication du rapport annuel pour 1970/71 méritent d'être mentionnés. Tout d'abord, le Comité des garanties a mis un terme à ses travaux, auxquels une cinquantaine de pays ont participé dans un esprit de coopération remarquable. Le Conseil des gouverneurs a approuvé les recommandations du Comité, et des négociations sont en cours avec quelque 30 États au sujet des accords qu'ils doivent conclure avec l'AIEA en vertu de l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Deux accords (avec la Finlande et l'Autriche) ont déjà été approuvés par le Conseil. Pour la plupart des 65 États ne possédant pas d'armes nucléaires qui ont déjà ratifié le Traité, la date limite pour la conclusion de ces accords est fin février 1972. M. Eklund rappelle aux États Membres les engagements qu'ils ont pris aux termes du paragraphe 4 de l'article III.

15. Les espérances suscitées par l'article IV du Traité ne se sont pas encore traduites dans les faits, puisqu'il n'a été possible d'amplifier, au cours des deux dernières années, aucune des activités de l'Agence destinées à développer les applications de l'énergie atomique à des fins pacifiques, en dehors de l'assistance technique et du Système international de documentation nucléaire. Le Conseil des gouverneurs a exprimé l'espoir que la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui doit se tenir à Genève en septembre, donnera un nouvel élan aux activités de l'Agence visant à développer les applications pacifiques de l'énergie atomique.

16. Les problèmes liés à l'environnement préoccupent profondément la communauté mondiale. Dans ce contexte, le rôle de l'énergie nucléaire, qui occupe une place de plus en plus importante dans la société moderne, doit être jugé de différents points de vue. Tout d'abord, il faut souligner que les radiations auxquelles l'homme est exposé à partir de sources artificielles sont minimes comparées à celles qu'il reçoit de la nature et que, si l'on considère les sources artificielles, les radiations qui proviennent des utilisations médicales et des essais nucléaires sont beaucoup plus importantes que celles qui sont liées à la production d'électricité. En outre, par comparaison avec les autres techniques et les autres industries, l'énergie nucléaire crée très peu de problèmes pour l'environnement (pollution, etc.). En 1970, l'Agence a présenté au Conseil une brochure intitulée *L'énergie nucléaire et le milieu*¹, où il est indiqué que la production d'électricité sera probablement huit fois plus élevée en l'an 2000 qu'en 1970, et proviendra pour moitié de l'énergie nucléaire. L'énergie nucléaire apparaît bien comme la meilleure possibilité de faire face à la demande croissante d'électricité pendant les prochaines décennies, et c'est aussi celle qui comporte le moins de risques de nouvelles dégradations du milieu. C'est la conclusion à laquelle est parvenu un colloque international tenu sous l'égide de l'Agence au Siège des Nations Unies en août 1970.

17. Il est un peu paradoxal que l'énergie nucléaire ait été attaquée ces dernières années sur le plan de ses effets sur l'environnement, alors qu'elle est susceptible, au contraire, de réduire la pollution, puisqu'il n'y a aucun déchet dû à la combustion des produits et que l'industrie nucléaire a toujours attaché la plus grande importance à la nécessité de contrôler soigneusement la radio-activité. Certes, il reste le problème de l'isolement des déchets nucléaires, qui contiennent certains isotopes radio-actifs d'une grande longévité. Le colloque de 1970 a recommandé que l'AIEA centralise les renseignements relatifs à la radio-activité due aux utilisations civiles de l'énergie nucléaire; l'AIEA a pris des mesures en vue d'établir un registre international dans ce but. L'activité que déploie par ailleurs l'Agence dans le domaine de l'élimination des déchets radio-actifs dans la mer a été récemment reconnue par le Groupe de travail intergouvernemental sur la pollution des mers, organe de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement.

18. L'AIEA est principalement responsable de la fixation de normes de sécurité liées à la protection de la santé, de la vie et des biens, et s'acquitte avec le plus grand sérieux de cette tâche. Ces dernières années, les normes en question ont été établies conjointement avec l'OMS, et pour certaines d'entre elles d'autres institutions spécialisées, telles que l'OIT et l'OMCI, ont prêté leur concours. Toutes les questions ayant trait à l'effet des radiations sur les ressources alimentaires sont traitées à l'échelon international par la Division mixte FAO/AIEA de l'énergie atomique dans l'alimentation et l'agriculture. L'Agence travaille en collaboration étroite avec l'ONU, l'OCDE et la Communauté économique européenne, et renforce sa

¹ Document INF/CIRC/139/Add.1, communiqué au Conseil sous la cote E/4821/Add.1.

coopération avec le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants. Elle prend une part active aux préparatifs en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement. Avec le concours de l'OMS, elle prépare une étude sur les questions qui se posent, sur le plan de l'environnement et de la sécurité, du fait du développement de la production d'énergie nucléaire. Cette étude devrait contribuer à apaiser les inquiétudes éprouvées par ceux qui n'ont pas les connaissances suffisantes pour situer le rôle de l'énergie nucléaire dans une juste perspective pour ce qui est de l'environnement. Le développement progressif de la coopération entre l'OMS, la FAO, l'OIT et l'AIEA dans le domaine des radiations et de l'environnement a conduit à l'intégration virtuelle de nombreux programmes. Une partie importante du programme d'assistance technique de l'AIEA vise à aider les pays en voie de développement à adopter l'énergie nucléaire avec un maximum de sécurité et un minimum de répercussions sur le milieu. Au total, l'Agence consacre chaque année près de 7 p. 100 de son budget aux activités liées à l'environnement, sans compter les activités complémentaires de l'OMS, de l'OIT, etc. C'est dans cette perspective que le Conseil des gouverneurs a conclu dans son rapport que, en ce qui concerne les incidences de l'énergie atomique sur l'environnement, il était évident qu'il n'était pas nécessaire de créer une nouvelle institution internationale. Il faut d'ailleurs souligner que les techniques nucléaires sont de plus en plus utilisées pour combattre les effets d'autres techniques et d'autres industries sur l'environnement, par exemple pour mesurer la pollution de l'atmosphère, pour suivre le mouvement des déchets dans les fleuves et dans la mer, et pour déterminer les effets des additifs alimentaires et des pesticides chimiques. Peut-être serait-il utile d'envisager la publication, sous l'égide des Nations Unies, d'un rapport annuel bien documenté sur l'état de l'environnement, qui aurait peut-être un effet pratique plus considérable qu'un nouveau mécanisme institutionnel.

19. En conclusion, il faut répéter que l'énergie nucléaire est maintenant adulte, et qu'elle peut remplacer heureusement les combustibles fossiles traditionnels, dont les prix vont croissant et dont les perspectives d'approvisionnement à long terme sont parfois incertaines. Ce fait sera certainement mis en lumière à la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

20. M. di MARTINO (Observateur de la Communauté économique européenne), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que la Communauté économique européenne porte un vif intérêt aux travaux du Conseil économique et social.

21. Quelques faits montrent l'importance de la contribution communautaire à la Stratégie internationale du développement. Tout d'abord, la troisième Convention d'association entre la Communauté et les Etats africains et malgache associés à cette communauté (Yaoundé, juillet 1969) – dite "Convention de Yaoundé II" – est entrée en vigueur le 1er janvier 1971. La Communauté et les pays associés s'inspirent de la philosophie de coopération inter-

nationale qui se trouve à la base de la Stratégie internationale du développement. En effet, leur association combine les différents secteurs de coopération : commerce, finances et coopération technique. A l'occasion de l'entrée en vigueur de cette nouvelle convention, la Communauté et les Etats associés ont à nouveau dûment tenu compte des intérêts des autres pays en voie de développement, en suspendant partiellement les droits du tarif douanier commun pour une série de produits tropicaux intéressant particulièrement ces pays.

22. Sur le plan mondial, la Communauté a mis en œuvre son offre de préférences généralisées le 1er juillet dernier. Elle est ainsi la première entité économique à appliquer ce système, conformément aux recommandations de la CNUCED, recommandations reprises dans le cadre de la deuxième Décennie du développement. L'offre de la Communauté en matière de préférences généralisées comporte des avantages tarifaires aussi bien pour les produits industriels manufacturés et semi-finis que pour les produits agricoles transformés des pays en voie de développement. S'agissant de ces derniers, des réductions tarifaires sont prévues pour un nombre déterminé de ces produits figurant sur une liste positive. En ce qui concerne les produits industriels manufacturés et semi-finis, il convient de rappeler que l'offre de la Communauté est fondée sur trois éléments essentiels : la franchise tarifaire, le plafonnement des importations préférentielles et l'inclusion, sans exception, de tous les produits semi-finis et manufacturés industriels. Elle englobe également les textiles, qui présentent une grande importance pour certains pays en voie de développement d'Asie.

23. Dans son ensemble, le système de préférences appliqué par la Communauté est particulièrement avantageux. Le plafond global ouvert pour la première année d'application pour les importations préférentielles de produits semi-finis et manufacturés industriels en provenance des pays bénéficiaires est de l'ordre de 1 milliard de dollars. Ce montant correspond au départ au double des importations annuelles en provenance de ces pays dans la Communauté. Ces plafonds seront d'ailleurs élargis chaque année, et pourront même être révisés ultérieurement dans un sens encore plus favorable.

24. L'importance de la décision prise par la Communauté quant à la mise en vigueur des préférences mérite d'être soulignée. Elle constitue, en effet, un tournant décisif dans les relations commerciales internationales, fondées jusqu'ici sur le double principe de la nation la plus favorisée et de la réciprocité des concessions.

25. Dans le domaine des produits de base qui présentent un intérêt pour les pays en voie de développement, la Communauté s'est efforcée de poursuivre concrètement une politique équilibrée dans ses aspects prix et accès aux marchés, et cela conformément à la résolution 73 (X) du Conseil du commerce et du développement et à ce que le représentant de la France a déclaré au nom de la Communauté au moment de l'adoption de la Stratégie du développement². Enfin, la Communauté souhaiterait qu'un autre

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Deuxième Commission*, 1314e séance.

élément fondamental du problème, la diversification économique des pays en voie de développement, retienne dès à présent toute l'attention de la communauté internationale et fasse l'objet d'actions concertées dans l'intérêt des pays du tiers monde.

26. M. di Martino espère que l'action coordonnée de tous les pays industrialisés et de tous les pays en voie de développement permettra à la communauté internationale d'atteindre, au cours de la décennie, les objectifs de croissance qui ont été fixés l'an dernier.

27. M. POISSON (Niger) observe qu'au cours des dix dernières années l'accroissement des richesses a suivi, dans les pays développés, une courbe ascendante. Malheureusement, on ne peut pas en dire autant des pays en voie de développement, dont certains se trouvent dans un état de stagnation désespérant - et d'autres même en recul. Depuis dix ans, grâce à l'Organisation des Nations Unies, on s'est rendu compte qu'il fallait donner aux pays en voie de développement, et aux plus retardés en particulier, la chance d'utiliser au mieux leurs ressources naturelles et humaines. Pour être modeste - 4 p. 100 d'accroissement par an - l'objectif fixé n'en avait pas moins suscité un immense espoir parmi les peuples du tiers monde. Malheureusement, il n'a pas été atteint.

28. La Stratégie de la deuxième Décennie du développement, adoptée en octobre 1970, naît à son tour dans une atmosphère de contradiction. Si l'on veut que cette deuxième Décennie connaisse de meilleurs résultats que la première, il faudrait que les pays riches comprennent qu'ils ne peuvent plus se dérober au devoir humain, politique et économique qui est le leur vis-à-vis des pays les plus défavorisés.

29. En ce qui concerne l'orientation nouvelle que l'on souhaiterait donner au Conseil économique et social, le représentant du Niger estime que le Conseil doit demeurer l'organe principal de l'ONU en matière économique et sociale. Il offre aux délégations la possibilité d'étudier les travaux des institutions spécialisées et d'en faire la synthèse. En outre, son rôle de coordination est extrêmement important. La délégation nigérienne appuiera donc toute initiative tendant à renforcer l'autorité du Conseil, en particulier si elle menait à la création d'organes *ad hoc*, permanents ou non, susceptibles d'apporter une meilleure connaissance des problèmes traités. Quant à élargir la composition du Conseil, ce ne serait que justice que les pays du tiers monde soient mieux représentés, étant donné leur nombre et l'état de leur développement économique et social. S'agissant des méthodes de travail du Conseil, la délégation nigérienne reste ouverte à toutes les suggestions, à condition qu'elles augmentent l'efficacité des travaux du Conseil et suppriment les quelques défaillances relevées, notamment dans le domaine de la distribution des documents dans les différentes langues de travail.

30. Abordant la question de la croissance économique en Afrique, le représentant du Niger désire faire quelques observations sur le résumé de l'Étude sur la situation économique en Afrique (E/5004). La lecture rapide de ce document donne à première vue une impression de réconfort. Les tendances générales de l'évolution économique en

Afrique paraissent satisfaisantes, et les chiffres semblent indiquer une amélioration appréciable de la croissance en 1970. Il ne s'agit là, hélas, que d'une illusion. En effet, les secteurs qui ont évolué le plus rapidement et qui touchent une infime partie de ce continent sont essentiellement les industries extractives, les industries manufacturières, la construction, la production énergétique, les transports et le tourisme. Or, ce sont des secteurs qui ont besoin de capitaux étrangers pour se développer, et nul n'ignore les règles d'investissement de ces capitaux. Aux conditions fiscales les plus favorables vient souvent s'ajouter une liste impressionnante de règles de transfert, de taux de rentabilité élevés et de garanties. Cela pose de graves problèmes à certains pays qui ne sont pas suffisamment riches pour attirer les investisseurs. Comment enrayer les effets de la crise monétaire et économique des pays industrialisés sur les achats d'équipement des pays africains, sur leur monnaie, sur la valeur de leurs produits primaires ? Il semble aberrant que, en raison des règles internationales du commerce, ces pays doivent supporter le contrecoup des mutations sociales des pays développés.

31. Passant aux problèmes sociaux en Afrique, le représentant du Niger attire particulièrement l'attention sur le chômage qui, notamment en zone sahélienne, est lié au cycle des saisons. En dehors de la saison des pluies, près de 90 p. 100 de la population active doit chercher du travail, et l'on comprend le tragique problème social que cela pose. Le Conseil économique et social devrait en tenir compte et essayer de lutter contre ce fléau social.

32. Le représentant du Niger se félicite de ce que le Comité de la planification du développement ait enfin établi une distinction fondamentale entre les pays en voie de développement. Depuis près de dix ans, certains pays du tiers monde demandent qu'il leur soit reconnu un statut particulier parmi les pays en voie de développement. En effet, ces pays sont loin de pouvoir profiter des avantages et autres préférences qu'on leur accorde, par exemple en matière de commerce. Les investissements, même les moins onéreux, courent le risque d'avoir des résultats infimes. C'est donc une question de justice de prendre d'urgence des mesures de sauvegarde en faveur de ces pays.

33. Au début de cette deuxième Décennie du développement, les peuples du tiers monde se tournent pleins d'espoir vers les pays les mieux nantis, en espérant que ces derniers feront le nécessaire pour que chaque homme de cette planète puisse un jour bénéficier d'une vie meilleure.

34. M. SAYAH (Tunisie) est conscient de ce que la stratégie africaine pour le développement pendant la deuxième Décennie, telle qu'elle a été établie à la première réunion de la Conférence des ministres (Tunis, février 1971), exigera un effort énorme de tous les pays africains, mais il est convaincu que, dans la mesure où la ferme volonté d'agir et de coopérer au sein de la CEA demeure, cet effort sera fait, en dépit des "handicaps spécifiques à l'Afrique" dont a parlé le Secrétaire exécutif de la CEA (1777e séance).

35. La Tunisie a approuvé les objectifs de la Stratégie internationale du développement; sa foi en la coopération internationale est totale, et, au-delà des considérations

quantitatives de croissance économique, elle espère que la deuxième Décennie favorisera l'établissement d'un ordre économique international plus équitable et plus rationnel. Cela dit, la Tunisie sait très bien que c'est à elle qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de son développement. Dès son indépendance, elle s'est attelée à cette tâche et, au cours de la première Décennie du développement, elle a pris un bon départ. Cependant, à la fin de cette décennie, la Tunisie a dû apporter des ajustements importants à son plan de développement, notamment dans le secteur agricole, qui demeure le secteur clef de l'économie tunisienne. En fait, les résultats de la réévaluation des objectifs nationaux de développement commencent déjà à se faire sentir, notamment dans le domaine de l'agriculture. Grâce aux résultats obtenus dans ce secteur, le PIB augmentera probablement d'environ 9 p. 100 cette année, ce qui permettra de rattraper le retard des deux dernières années. En poursuivant ces efforts, on pourrait donc encore atteindre l'objectif d'un taux moyen de 6,5 p. 100 fixé par le plan quadriennal. La Tunisie fait donc de réels efforts pour atteindre le taux de croissance prévu dans la Stratégie du développement. Par exemple, l'épargne intérieure a atteint le taux de 17 p. 100 du PIB. Cependant, quelle que soit l'intensité de la mobilisation des ressources intérieures, seul un accroissement de l'aide extérieure en fonction des besoins pourra aider la Tunisie à surmonter les problèmes complexes et ardues du sous-développement. L'aspect le plus angoissant de ce phénomène, partout où il sévit, réside dans le déséquilibre entre le taux de croissance économique et celui de la poussée démographique. Le taux d'accroissement démographique qui atteint en Tunisie près de 3 p. 100 a poussé le pays à s'engager dans une expérience pilote en matière de planning familial.

36. Un autre grave problème auquel doit faire face la Tunisie est celui du sous-emploi. Un effort soutenu, qui se chiffre par une dépense de l'ordre de 33 p. 100 du budget de l'Etat, a été entrepris en matière d'éducation, mais cet effort ne sera seulement rentable que si la formation débouche sur le plein emploi. C'est pourquoi, au cours de la prochaine décennie, on mettra davantage l'accent sur l'enseignement technique et la formation professionnelle.

37. A l'époque actuelle, marquée par une interdépendance économique de plus en plus forte, les pays en voie de développement, plus encore que les autres, sont exposés aux effets de la conjoncture internationale. Au cours de l'année précédente, deux phénomènes économiques sont venus hypothéquer lourdement les efforts des pays en voie de développement. Il s'agit, premièrement, des problèmes monétaires qui se posent à un grand nombre de pays développés et qui, aggravés par la persistance de tendances inflationnistes, ont créé une situation très inquiétante pour les pays en voie de développement. Cette situation risque, en effet, de détériorer davantage les termes de l'échange et d'annihiler les effets escomptés de la promotion des exportations. Elle est d'autant plus préoccupante que la courbe de croissance du développement des pays du tiers monde est fonction de la courbe d'expansion dans les pays nantis. Deuxièmement, il convient de souligner qu'une menace sérieuse de guerre commerciale pèse encore sur les perspectives de l'expansion du commerce mondial. Non

seulement la part des pays en voie de développement dans le commerce mondial est loin d'être satisfaisante, mais aussi il est évident que ces pays seront ceux qui subiront le plus de dégâts en cas d'une perturbation des échanges commerciaux, ou même d'un éventuel ralentissement de leur expansion. A ce propos, le représentant de la Tunisie déplore que les grandes décisions concernant le commerce mondial continuent à être prises et élaborées en dehors du système des Nations Unies. La communauté internationale devrait envisager en toute priorité les moyens de normaliser cette situation, éventuellement en renforçant les attributions de la CNUCED.

38. La Tunisie est déterminée à créer des conditions propres à promouvoir une expansion de ses échanges afin d'augmenter ses recettes d'exportation pour acquérir les biens d'équipement dont elle a besoin. Cependant, étant donné ses ressources limitées, elle demeure tributaire de l'aide extérieure. Or, le volume de l'aide octroyée aux pays en voie de développement tend à diminuer, et l'aide extérieure demeure très coûteuse. L'aide devrait être fournie sous forme de dons ou de prêts publics sans intérêts afin de réduire la charge de plus en plus lourde du service de la dette. Par ailleurs, pour préserver les pays en voie de développement des chutes imprévisibles de leurs ressources en devises, la BIRD devrait s'occuper, en collaboration avec le FMI, de l'élaboration d'un mécanisme de financement supplémentaire.

39. Toujours à propos de l'aide extérieure, le représentant de la Tunisie se félicite de l'instauration du système généralisé de préférences appliqué par la Communauté économique européenne depuis le 1er juillet 1971. Le traitement préférentiel octroyé aux pays en voie de développement est, en effet, un précieux complément de l'aide extérieure, dans la mesure où il contribuera à stimuler les exportations des pays en voie de développement et, par voie de conséquence, à augmenter leurs ressources en devises.

40. Abordant la question des mesures destinées à améliorer les travaux du Conseil, M. Sayah pense que le vrai problème est celui de l'élargissement de la composition de cet organe. Il est indispensable de tenir compte des réalités politiques et économiques du monde actuel. C'est la raison pour laquelle la Tunisie s'est associée à d'autres pays pour proposer d'élargir la composition des comités de session du Conseil, en tant que mesure intérimaire, jusqu'à ce que l'Assemblée générale décide d'amender la Charte pour élargir la composition du Conseil lui-même (voir F/I.1421/Rev.1). Il faudra s'occuper ensuite de renforcer le Conseil afin d'en faire un organe aussi efficace que possible pour la promotion de la coopération entre nations, riches et pauvres.

41. De l'avis de la délégation tunisienne, l'établissement d'un organe intergouvernemental pour les questions scientifiques et techniques peut se faire sous les auspices du Conseil économique et social si son élargissement est envisagé favorablement par l'Assemblée générale. Si cette première condition n'était pas remplie, il faudrait alors réexaminer cette question et tirer les conclusions qui s'imposent — en particulier la nécessité de recourir à un

forum plus large : celui de l'Assemblée générale. Après avoir réglé la question des rapports entre ce comité pour la science et la technique, le Conseil et l'Assemblée générale, le Conseil devra mettre au point le mandat de ce comité. A ce propos, M. Sayah insiste sur le fait qu'il n'est nullement question d'empiéter sur les attributions du groupe récemment créé par le Conseil du commerce et du développement pour étudier le transfert des techniques.

42. Conformément à la résolution 2641 (XXV) de l'Assemblée générale, le Conseil doit se prononcer sur le mécanisme d'évaluation des progrès et de révision des objectifs de la Stratégie du développement. C'est à l'Assemblée générale que revient la responsabilité de l'évaluation globale, mais le Conseil a le devoir de l'assister au mieux dans cette tâche. L'évaluation et la révision ne porteront pas seulement sur l'aide et le commerce international, mais aussi sur les domaines de l'éducation, de la science et du bien-être social qui contribuent au même titre à l'avancement et au progrès harmonieux de la société. La communauté internationale a reconnu la nécessité d'une conception intégrée du développement économique et social, et il ne serait pas judicieux que le Conseil, en étudiant la question du mécanisme de l'évaluation, omette ce concept.

43. En conclusion, la délégation tunisienne espère que le Conseil sera en mesure de présenter, dans son rapport à l'Assemblée, des propositions d'action concrète et positive non seulement au sujet des problèmes dont il vient d'être question, mais aussi sur d'autres points importants de l'ordre du jour.

44. M. GROS ESPIELL (Uruguay) constate avec satisfaction que tous les documents présentés au sujet du point 2 de l'ordre du jour, notamment *l'Etude sur l'économie mondiale, 1969-1970* (E/4942), ainsi que les interventions des représentants du FMI, de la BIRD, de la CNUCED, de la FAO, de l'OIT et des commissions économiques régionales, ont mis en relief les aspects sociaux et humains du développement. En effet, la croissance économique, certes indispensable au progrès social, ne signifie rien si elle n'est pas assortie d'une politique visant à résoudre les problèmes de l'emploi et à assurer une répartition équitable des revenus entre les nations et à l'intérieur de celles-ci. L'objectif du développement doit être l'homme et la satisfaction de ses besoins dans tous les domaines.

45. Si l'on examine la situation économique mondiale en fonction des perspectives et des possibilités de la deuxième Décennie du développement, on s'aperçoit que ces possibilités, excellentes sur les plans théorique, scientifique et technique, sont gravement compromises par des facteurs négatifs qu'il importe d'éliminer, tels que la course aux armements, insensée et de plus en plus coûteuse, la violence, qui est souvent le produit de conditions de vie misérables, les pratiques discriminatoires dans le commerce international et les obstacles aux exportations des pays en voie de développement. La défense de l'environnement, qui sera étudiée à la conférence de Stockholm et dont dépend la survie de l'humanité, doit nécessairement être coordonnée avec cette œuvre commune de développement, car il

serait inconcevable que les mesures prises dans le domaine écologique viennent freiner le progrès des pays en voie de développement.

46. En ce qui concerne les résultats de la première Décennie du développement dans les pays en voie de développement, le représentant de l'Uruguay souligne que, malgré les progrès appréciables enregistrés, notamment l'augmentation du PNB de nombre de ces pays, les éléments négatifs restent importants : l'accroissement du revenu par habitant a été négligeable, la malnutrition continue à sévir, la situation du logement s'est aggravée, et le nombre absolu d'analphabètes s'est considérablement accru. La coopération des pays développés à économie de marché a aussi laissé à désirer. *L'Etude sur l'économie mondiale, 1969-1970* montre que la valeur totale des transferts de capitaux de ces pays vers le tiers monde a eu tendance à diminuer, et que la part des Etats-Unis d'Amérique dans ces transferts est tombée de 50 p. 100 au début des années 60 à 40 p. 100 en 1968-1969, la participation de la France et du Royaume-Uni accusant un fléchissement encore plus marqué. En outre, les pays développés ont continué à imposer des restrictions de toute sorte aux importations de produits agricoles manufacturés et semi-manufacturés, de textiles et d'un grand nombre de produits de base de la zone tempérée, restrictions qui affectent particulièrement les exportations des pays en voie de développement. Si, au cours de la deuxième Décennie, l'humanité ne met pas toutes ses ressources en commun pour corriger ces erreurs, il faudra à la plupart des pays en voie de développement plusieurs décennies pour parvenir à un niveau de bien-être minimal.

47. En ce qui concerne plus particulièrement l'évolution des économies latino-américaines au cours de la dernière décennie, le Secrétaire exécutif de la CEPAL a, dans son intervention (1777e séance), distingué avec raison des facteurs positifs de changement à côté d'une stagnation économique et surtout sociale : les premiers concernent le secteur moderne de l'économie et de la société latino-américaines, la stagnation concerne les secteurs traditionnels ou primitifs de cette société. Pour créer les conditions indispensables à une croissance économique soutenue et notamment résorber leur chômage, les pays latino-américains doivent, comme le Secrétaire exécutif de la CEPAL l'a souligné, commencer par résoudre leurs graves problèmes de commerce extérieur, bénéficier d'une coopération scientifique et technique suffisante, et rétablir leur situation financière extérieure. Il faut espérer que la troisième session de la Conférence de la CNUCED donnera l'impulsion nécessaire à cet effet. M. Gros Espiell rappelle à ce propos l'importance que les pays latino-américains attachent au système généralisé de préférences et au dialogue entre la Communauté économique européenne et l'Amérique latine.

48. La délégation uruguayenne voudrait appeler l'attention du Conseil sur quelques points de *l'Etude sur l'économie mondiale, 1969-1970* qui concernent l'Uruguay. Elle considère tout d'abord que l'appréciation subjective, partielle et sans preuves qui figure à la page 11, deuxième colonne, n'est pas pertinente. Quant aux données statistiques fournies, elles ne vont que jusqu'à 1968, et de-

mandent à être complétées pour 1969-1970. C'est ainsi que l'accroissement du PIB de l'Uruguay est passé de 0,4 p. 100 en 1968 à 5,3 p. 100 en 1969, pour se stabiliser à 5 p. 100 en 1970, ce pays ayant, selon les dires de la CEPAL, réactivé en 1969-1970 son processus de développement. D'autre part, le taux d'inflation des prix à la consommation, qui avait atteint un maximum de 135,9 p. 100 en 1967, est tombé à 65,4 p. 100 en 1968, 20,9 p. 100 en 1969 et 17,6 p. 100 en 1970. Cela montre que l'Uruguay fait et continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour sortir de la stagnation économique et améliorer la situation sociale des habitants, déjà exceptionnelle parmi les pays en voie de développement. Mais, sans la coopération internationale nécessaire, il ne peut espérer atteindre un taux de croissance qui lui permette de doubler son PNB en dix ans.

49. Par ailleurs, la délégation uruguayenne tient à faire connaître son opinion sur la question du rôle du Conseil économique et social et de son action future. Elle constate que, pour diverses raisons, le Conseil n'a pas accompli les grands objectifs qui découlent des Articles 62 et suivants de la Charte, et que d'importantes initiatives comme la création de la CNUCED et de l'ONUDI ont été étrangères à l'action du Conseil. L'œuvre de ces organismes, plus représentatifs et plus dynamiques, a donné naissance à un nouveau droit international progressiste qui impose une interprétation limitant la compétence du Conseil à la coordination, l'évaluation et, si besoin est, la ratification formelle de leurs travaux, l'impulsion créatrice revenant aux organismes en question. Cependant, la délégation uruguayenne appuiera toute initiative tendant à améliorer la représentativité du Conseil et à accroître le nombre de ses membres, indépendamment des décisions qui pourront être prises sur d'autres questions.

50. Enfin, la délégation uruguayenne accueille avec satisfaction la décision d'entendre le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au sujet des réfugiés du Pakistan oriental, question angoissante dont le Conseil doit prendre connaissance.

51. M. SHAHI (Pakistan) estime que la situation économique mondiale n'est guère encourageante. L'année précédente, la production agricole n'a augmenté que de 2,5 p. 100 dans les pays en voie de développement par rapport à la moyenne de 1960-1968, et la production industrielle est retombée au-dessous de la moyenne de 7 p. 100 atteinte pendant la décennie. Les résultats ont varié sensiblement d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre, mais dans l'ensemble le fossé entre pays développés et pays en voie de développement s'est encore creusé, dans presque tous les secteurs.

52. On connaît les obstacles auxquels se heurtent les pays en voie de développement : accroissement démographique non contrôlé, diminution de la valeur "réelle" de l'aide extérieure, aggravation de ses conditions et détérioration des termes de l'échange. On connaît aussi les moyens d'éliminer ces obstacles : intensifier le courant d'assistance financière aux pays en voie de développement (en particulier l'aide officielle), accroître les exportations de ces pays vers les pays développés (notamment les exportations de produits manufacturés), et mobiliser leur épargne inté-

rieure en faveur de l'investissement. Des mesures sont prévues dans la Stratégie pour la deuxième Décennie afin d'atteindre chacun de ces buts.

53. Par ailleurs, la plus grande lacune de la planification dans le passé réside peut-être dans le fait que l'on n'a pas su répartir équitablement les avantages de la croissance entre les régions d'un pays et entre les diverses couches de sa population. On n'a pas attaché assez d'importance aux effets de la croissance économique sur des facteurs tels que la répartition du revenu et les conditions de vie des pauvres. Il en est résulté des frustrations, des tensions et des troubles politiques.

54. La Stratégie pour la deuxième Décennie combine le développement économique et le développement social, mais les objectifs sociaux ne sont ni clairement précisés ni assortis d'indicateurs positifs. M. Shahi se félicite aussi que la BIRD ait pris conscience de ce problème et cherche à orienter ses prêts de façon à permettre aux pays en voie de développement d'améliorer la situation de l'emploi et la répartition du revenu.

55. Depuis deux décennies, le Pakistan a eu pour politique économique de parvenir à la croissance la plus élevée possible en stimulant l'entreprise privée. Cela a donné des résultats encourageants, tant dans l'agriculture que dans l'industrie. Mais, aujourd'hui, les masses veulent bénéficier davantage du progrès économique : les ouvriers veulent des salaires plus élevés, pour compenser l'augmentation des prix; les petits agriculteurs estiment qu'ils ont été laissés à l'écart; les secteurs ruraux considèrent que le progrès se concentre dans des zones urbaines; enfin, certaines régions se sentent négligées. Le Pakistan doit tenir compte de ces déséquilibres, dans l'intérêt de sa stabilité. C'est pourquoi le budget annuel annoncé le 26 juin prévoit des ressources accrues en faveur de régions moins développées comme le Pakistan oriental. Un programme d'austérité et de justice sociale comportant des mesures fiscales qui frappent les couches relativement prospères de la société a été adopté. Des stimulants ont été prévus à l'intention des petits et moyens investisseurs et hommes d'affaires, et des programmes ont été mis en œuvre pour améliorer la condition des étudiants, intensifier la recherche dans l'agriculture et fournir des logements aux personnes ayant un faible revenu.

56. Le Pakistan va s'efforcer d'atteindre le taux de croissance annuel de 6 p. 100 prévu pour la deuxième Décennie, mais dans cet effort deux facteurs capitaux échappent à son contrôle : l'accroissement de ses exportations de produits manufacturés et l'accroissement de l'aide extérieure. M. Shahi espère qu'un système généralisé de préférences stimulera les exportations de produits manufacturés des pays en voie de développement; il se félicite à ce sujet des engagements annoncés par les représentants de la Norvège et du Japon (1779^e séance). Quant à l'aide extérieure, on constate que ses conditions se sont durcies, et que de ce fait le service de la dette des pays en voie de développement s'est considérablement alourdi. On note aussi que l'aide tend à s'assortir de considérations politiques. Certains pays donateurs veulent faire pression sur le Pakistan pour influencer sur une situation politique qui est essentiellement d'ordre intérieur. M. Shahi cite à ce sujet

une déclaration récente du Président du Pakistan dans laquelle celui-ci a affirmé catégoriquement que ce genre d'aide est inacceptable pour son pays.

57. Le représentant du Pakistan aborde ensuite la question de l'examen et de l'évaluation des résultats de la deuxième Décennie. Le rapport du Secrétaire général (E/5040) et celui du Comité de la planification du développement (E/4990) soulignent que c'est l'examen des résultats au niveau national qui servira de base pour l'évaluation globale. La délégation pakistanaise partage ce point de vue, tout en estimant que des évaluations extérieures, telles que celles de la BIRD, seront utiles.

58. Les opinions divergent à propos du rôle du Conseil dans l'évaluation globale. Les pays en voie de développement font davantage confiance à la CNUCED pour résoudre diverses questions économiques internationales, et ils estiment que les évaluations sectorielles de cet organisme ne devraient pas être révisées par le Conseil. En revanche, la plupart des pays développés et quelques pays en voie de développement considèrent qu'aux termes de la Charte la responsabilité de l'évaluation globale incombe au Conseil. M. Shahi pense que les pays en voie de développement doivent utiliser tous les organes appropriés; cependant, ils ne veulent pas confier au Conseil des responsabilités supplémentaires tant que ses conditions de travail ne seront pas améliorées. Un élargissement de la composition du Conseil est nécessaire. A ce sujet, le représentant du Pakistan appelle l'attention sur des propositions faites par sa délégation à la cinquantième session, qui figurent dans le document E/L.1421/Rev.1. A la présente session, certaines délégations ont demandé qu'aucune décision ne soit prise au sujet des dispositions concernant l'examen et l'évaluation des résultats avant la réunion du Groupe des Soixante-Dix-Sept qui doit avoir lieu à Lima. La délégation pakistanaise est disposée à attendre les résultats de cette réunion, notamment en ce qui concerne la question de la création d'un comité permanent d'examen et d'évaluation. De plus, on aura ainsi davantage de temps pour connaître les réactions des pays développés à la proposition tendant à porter à 54 le nombre des membres du Conseil. En ce qui concerne la création d'un comité de la science et de la technique, la délégation pakistanaise procède à des consultations avec les autres auteurs de l'amendement figurant dans le document E/L.1421/Rev.1 pour déterminer la meilleure manière de traiter la question à cette session.

59. Enfin, à propos de la question des catastrophes naturelles, le représentant du Pakistan dit que les tragédies récentes du Pérou et du Pakistan oriental ont encore montré que l'assistance internationale devrait être coordonnée par un organisme central de l'ONU. Il se félicite donc de noter que, dans son rapport (E/4994), le Secrétaire général a proposé la création d'un bureau à cet effet.

60. Il rappelle qu'à la vingt-cinquième session de l'Assemblée sa délégation a souligné l'utilité de moyens logistiques immédiatement disponibles³. Les pays capables de fournir ces moyens logistiques en feraient connaître la nature et l'emplacement au Secrétaire général, de façon qu'on puisse

les utiliser immédiatement en cas de catastrophe. Ainsi, des Etats frappés par des catastrophes naturelles n'auraient pas à demander qu'on mette ce matériel à leur disposition sur une base bilatérale: cela éliminerait certains retards et certains obstacles politiques. Il faudrait que le Secrétariat fournisse ultérieurement des renseignements sur le matériel que les pays pourraient ainsi mettre à la disposition du Secrétaire général.

61. M. TERENZIO (Union interparlementaire), prenant la parole sur l'invitation du Président, exprime l'espoir de voir reprendre, entre l'Union interparlementaire et le Conseil économique et social, une coopération qui depuis plusieurs années n'est pas très active. Au cours d'un entretien qu'ils ont eu à New York, le Secrétaire général et M. Terenzio sont convenus que l'Union devrait intensifier ses efforts pour aider l'ONU à se faire mieux connaître dans les milieux parlementaires et obtenir leur soutien, et que, d'autre part, l'action de l'Union devrait être portée à la connaissance des organes des Nations Unies.

62. L'Union interparlementaire, qui compte des groupes nationaux dans 67 pays, a pour but de promouvoir, au niveau des parlements, la coopération internationale et la paix. Elle étudie plusieurs questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session, notamment la Décennie du développement, l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et l'assistance en cas de catastrophe naturelle.

63. En ce qui concerne la Décennie du développement, la Commission pour l'étude des questions économiques et sociales de l'Union interparlementaire a adopté un projet de résolution à l'intention de la cinquante-neuvième Conférence interparlementaire, qui se tiendra à Paris en septembre 1971 (E/C.2/729, annexe). Lorsque ce projet de résolution aura été adopté, les 67 groupes nationaux de l'Union interviendront auprès de leurs parlements et de leurs gouvernements pour que les principales mesures prévues dans la Stratégie soient effectivement appliquées qu'il s'agisse des transferts de ressources financières, de l'application du système généralisé de préférences, de l'aide en matière de science et de technique, de l'augmentation des contributions au PNUD, de la préparation de la troisième session de la Conférence de la CNUCED ou de la législation économique et sociale devant être adoptée par les pays en voie de développement. En outre, l'Union interparlementaire se propose d'entreprendre, en collaboration avec l'ONU et avec le PNUD, un programme de coopération technique pour aider les assemblées des pays en voie de développement, sur leur demande, à renforcer leur infrastructure.

64. L'Union interparlementaire pourra ainsi apporter à l'ONU une contribution concrète, en lui servant en quelque sorte de point d'appui auprès des parlements. Il s'agira d'une contribution continue. M. Terenzio tiendra les membres de l'Union au courant des progrès réalisés, et leur soumettra en 1973 les résultats de l'évaluation, afin que la Conférence interparlementaire puisse les étudier et formuler les recommandations nécessaires.

65. M. ANTOINE (Haïti) dit que, si le débat sur la deuxième Décennie donne aux pays en voie de dévelop-

³*Ibid.*, Séances plénières, 1906e séance.

pement l'espoir de mieux faire comprendre leur réalité économique et sociale, il met aussi en lumière l'incompréhension systématique des pays développés et l'insuffisance de l'aide qu'ils fournissent. L'ONU, et en particulier le PNUD, ont fait de grands efforts pour remédier aux problèmes du sous-développement, mais malgré cela une situation difficile persiste.

66. Haïti, pour sa part, fait tout son possible pour sortir d'un sous-développement chronique. Depuis le début de la première Décennie, un Conseil national de développement et de planification est chargé de planifier les grands travaux d'infrastructure indispensables à l'évolution nationale. Le travail de planification a été orienté vers certains secteurs prioritaires, notamment les transports et l'énergie électrique, et aussi l'agriculture. Le Gouvernement haïtien a, dans cette perspective, construit la centrale hydro-électrique de Peligre et l'aéroport international François-Duvalier, qui a coûté 10 millions de dollars et sera inauguré le 22 juillet. L'agriculture, qui procure à Haïti 75 p. 100 des ressources nationales, mais est menacée par les dévastations résultant des cyclones, a fait l'objet d'études du PNUD et de la FAO.

67. Le représentant d'Haïti souhaite que les nations développées coordonnent leurs efforts à partir d'une meilleure compréhension du problème du sous-développement. Il se félicite des déclarations que le représentant de la France a faites en ce sens à la 1775^e séance, soulignant très justement la contribution que les pays industrialisés peuvent apporter, non seulement par leur aide financière et technique, mais aussi en facilitant l'expansion des exportations du tiers monde. Le représentant de la France a aussi affirmé que l'aide "devrait être stabilisée à un niveau raisonnable de manière à fournir aux pays en voie de développement un flux de ressources relativement constant et prévisible leur permettant d'élaborer des plans de développement réalistes" (1775^e séance, par. 28).

68. M. Antoine espère aussi que la situation de l'économie mondiale sera améliorée grâce à une réduction des dépenses militaires des pays développés, dont le représentant de la Grèce a rappelé le poids énorme (1775^e séance).

69. Le représentant d'Haïti rappelle que, dans son rapport à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale⁴, le Secrétaire général a insisté sur l'écart qui se creuse entre les pays développés et les pays en voie de développement, du point de vue des possibilités et du niveau de vie, et aussi sur le climat de crise qui règne dans la coopération internationale. Le Secrétaire général a aussi rappelé que, au-delà du développement économique et social, il y a deux objectifs d'importance vitale : la défense de la dignité de l'homme et l'édification d'une société qui respecte et favorise les valeurs spirituelles et culturelles.

70. Des déclarations qui ont été faites à la présente session du Conseil, il ressort que la solution à la question du sous-développement doit être trouvée pendant la deuxième Décennie, faute de quoi toutes les nations, riches et pauvres, pourraient périr.

71. M. PATHIMARAJAH (Ceylan), rappelant les responsabilités initialement dévolues au Conseil économique et social aux termes de l'Article 55 de la Charte, fait observer que le Conseil a derrière lui vingt-cinq années d'inefficacité et d'échecs. Cela explique que les pays en voie de développement se soient récemment tournés vers d'autres organismes, grâce auxquels ils ont déjà pu obtenir les résultats positifs énumérés par le représentant du Brésil à la 1776^e séance. A l'heure actuelle, les pays en voie de développement donnent leur appui sans réserve à des organismes jeunes comme la CNUCED, le PNUD et l'ONUDI, dont ils sont résolus à protéger la croissance et les moyens d'action. Ils prêteront certainement leur concours en vue d'une amélioration du fonctionnement du Conseil économique et social, étant bien entendu que cela ne saurait être au détriment des organismes susmentionnés.

72. Sur le plan social, des organisations plus anciennes ont, elles aussi, pris conscience de leurs obligations à l'endroit du tiers monde. L'OIT, par exemple, s'est résolument attaquée au problème du chômage. A Ceylan, où le problème est particulièrement aigu, cette organisation s'attache, par l'intermédiaire de la Mission de promotion de l'emploi ("mission Dudley Seers"), à seconder les efforts que déploie le gouvernement. La tâche de ce dernier dans le secteur social est considérablement compliquée par la gravité de la situation économique; la moitié des gains en devises provenant des exportations de produits de base doit être consacrée au service de la dette et, au cours des dernières années, la baisse des prix de ces produits a entraîné une chute brutale des recettes d'exportation que ni l'aide reçue ni les crédits obtenus n'ont pu compenser. Par ailleurs, le Soudan a réussi, avec l'aide de l'OMS — autre organisation dont le dynamisme accru doit être souligné —, à éliminer les maladies endémiques et à doubler la longévité — ce qui accroît la population pouvant vivre au moyen des ressources disponibles. Ce serait là, s'il en était besoin, une preuve supplémentaire que développement économique et développement social doivent aller de pair, si l'on veut éviter les conséquences fâcheuses d'une croissance plus rapide dans un secteur que dans l'autre.

73. La Stratégie pour la deuxième Décennie du développement, dont on a longuement discuté, est maintenant devenue une réalité. Toutefois, une déclaration d'intention ne suffit pas, et les pays en voie de développement veulent des actes. La délégation ceylanaise partage le point de vue selon lequel il faudra ultérieurement créer un dispositif d'évaluation des progrès réalisés, mais elle pense qu'il est trop tôt pour aller de l'avant dans cette direction, étant donné que le Comité préparatoire créé sous les auspices du Groupe des Soixante-Dix-Sept en vue de la Réunion ministérielle qui doit se tenir à Lima en octobre 1971 examine actuellement les objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie, objectifs que viendront peut-être mettre en relief les textes adoptés à Lima. Cette question d'évaluation était au centre des préoccupations des participants au Conseil des ministres pour la coopération économique en Asie (Kaboul, 1970), qui ont examiné la possibilité d'arrangements pratiques en vue de la coopération économique instituée en Asie dans divers secteurs du développement de l'infrastructure. M. Pathmarajah souligne que les pays en voie de

⁴ *Ibid.*, vingt-cinquième session, Supplément No 1 A (A/8001/Add.1).

développement sont tout aussi soucieux d'assurer le partage équitable des profits à l'intérieur de leur propre groupe qu'entre eux et les pays développés, attendu que tous les pays en voie de développement ne sont pas arrivés au même stade d'industrialisation et de transformation économique.

74. Dans le domaine de la promotion des exportations, si important pour les pays en voie de développement, le Centre CNUCED/GATT du commerce international a apporté une importante contribution. Pour atteindre les objectifs de la Stratégie, il ne suffit pas d'abaisser les barrières douanières; il faut encore prévoir le transfert des techniques modernes de commercialisation, l'adoption d'une stratégie commune de la commercialisation à l'échelon régional et la conclusion d'accords par produit.

75. En ce qui concerne le développement industriel, les critères ne sont pas les mêmes dans les pays en voie de développement que dans les pays développés. Dans le tiers monde, le développement industriel consiste avant tout à déterminer les ressources naturelles qui peuvent être utilement exploitées. Par ailleurs, comme ces pays ne connaissent pas de pénurie de main-d'œuvre, le recours à l'automatisation n'est pas à envisager, et le facteur primordial doit être, pour tout élément de production, le rapport prix de revient/bénéfice.

76. Enfin, pour ce qui est de la science et de la technique, M. Pathmarajah fait observer qu'aujourd'hui les ressources à exploiter se trouvent non seulement sur les terres, mais encore au fond des mers et dans l'espace extra-atmosphérique. Il convient sans doute d'attendre les conclusions des organismes spéciaux chargés d'étudier les possibilités d'exploitation de cet héritage commun pour décider si le recours à la science et à la technique dans ces nouveaux domaines servira les intérêts de l'humanité tout entière, et du monde deshérité en particulier.

77. Avec la deuxième Décennie du développement, l'humanité se voit offrir une nouvelle occasion de rétablir l'équilibre entre riches et pauvres, et il faut espérer que, cette fois, elle ne la laissera pas échapper.

78. M. ZAROUG (Soudan) déclare que, à l'issue d'une décennie décevante, la communauté internationale est partagée entre l'amertume et l'espoir. La persistance d'un système économique inéquitable, qui maintient les pays en voie de développement dans la misère et la dépendance économique et fait craindre l'apparition d'un colonialisme technologique, justifie certainement l'amertume et la déception. Devant cet état de choses, il importe de redoubler d'efforts pour apporter au système les changements structurels nécessaires, et le fait qu'on soit résolu à s'y employer au cours des années 70 est une raison d'espérer.

79. La Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie ne représente qu'une série de mesures dont la mise en œuvre constitue une obligation purement morale — ce qui en soi est déjà une limitation. Certes, les objectifs fixés restent en deçà des espérances des pays en voie de développement, mais l'adoption de la Stratégie est un acte de courage, et si les gouvernements assurent la réalisation de ces objectifs, comme ils se sont individuellement et collectivement engagés à le faire, elle s'inscrira dans l'histoire comme l'une des décisions les plus construc-

tives qu'ait jamais prises une organisation ou conférence internationale. A cet égard, la délégation soudanaise attache, elle aussi, la plus grande importance au dispositif d'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie, et estime que, pour être véritablement efficace, cette évaluation doit être confiée à un comité intergouvernemental suffisamment représentatif.

80. En dépit de leurs efforts, les pays en voie de développement ne peuvent jouer le rôle qui devrait être le leur dans la vie économique mondiale, et cela en raison d'un ensemble de facteurs dont les principaux sont la diminution de leur part dans le commerce mondial d'exportation, le ralentissement des apports de capitaux en provenance des pays développés, l'évolution défavorable de leurs termes de l'échange, et la chute brutale de leurs recettes d'exportations sur tous les produits d'importance vitale pour ces pays, notamment le coton, le sucre, le caoutchouc et le cuivre. Etant donné le rôle des produits de base comme source de recettes extérieures pour toutes les régions en voie de développement, il convient de souligner la nécessité de prévoir des mesures en vue de maximiser la consommation de ces produits, d'en diversifier l'utilisation, d'assurer à leurs producteurs un revenu équitable et, enfin et surtout, de mener à bien la conclusion d'accords relatifs aux produits de base.

81. Comme tous les pays en voie de développement, les pays africains savent qu'il leur faut apporter des modifications d'ordre structurel à leur économie pour assurer la mobilisation et l'utilisation de leurs propres ressources. Ils n'ignorent pas qu'ils doivent s'attacher à consolider les institutions dont relèvent la formulation et l'exécution de leurs plans de développement économique. L'adoption du plan quinquennal soudanais a coïncidé avec le début de la deuxième Décennie du développement. Comme l'indiquent les quelques chiffres que M. Zaroug cite à titre d'exemple, ses objectifs sont, à certains égards, plus ambitieux que ceux de la Stratégie internationale, mais le Soudan est résolu à mettre tout en œuvre pour en assurer le succès, avec l'aide des organismes des Nations Unies, des diverses organisations internationales et de tous les pays amis.

82. M. Zaroug ajoute que l'on ne saurait passer sous silence les difficultés d'un tout autre ordre qui, dans certaines régions, peuvent contrecarrer les efforts de développement. Ainsi, au Moyen-Orient, l'agression israélienne a eu pour conséquence la fermeture du canal de Suez, d'où, depuis quatre ans, une grave restriction au commerce international.

83. On a beaucoup parlé de l'adaptabilité des organismes des Nations Unies, face à un monde en constante évolution. Certes, l'universalité effective de ces organismes est la condition première de leur bon fonctionnement et du succès de l'action internationale. Mais, à défaut, la rationalisation des rouages de l'action internationale représente le minimum nécessaire. En particulier, il faut renforcer le rôle central du Conseil économique et social, en tant qu'organe principal de l'ONU, pour lui permettre de s'acquitter pleinement de ses fonctions aux termes de la Charte, et notamment des tâches qui lui incomberont pour l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie.

84. M. KRISHNAN (Observateur de l'Inde), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, déclare que, pour atteindre l'objectif modeste que représente un taux de croissance de 6 p. 100 pendant la deuxième Décennie du développement, les pays en voie de développement devront mobiliser leur épargne, veiller à utiliser rationnellement leurs ressources, accroître rapidement leurs exportations de produits manufacturés et recevoir une assistance internationale accrue. M. Krishnan voit avec faveur la décision de la Communauté économique européenne d'accorder un traitement préférentiel aux importations en provenance des pays en voie de développement. Il souhaite, pour que l'introduction du système généralisé de préférences donne de bons résultats, que l'on s'efforce d'éliminer les barrières, non tarifaires et autres, qui nuisent au commerce d'exportation des pays en voie de développement. Il s'attend, en ce qui concerne l'aide, que l'assistance internationale atteigne non seulement l'objectif minimal de 1 p. 100 du PNB des pays qui apportent une assistance, mais que ceux-ci tiennent compte de la valeur réelle nette de leur aide, étant donné les tendances inflationnistes de leur économie.

85. La délégation de l'Inde se félicite que des décisions satisfaisantes aient été prises au sujet du rôle que la CNUCED et l'ONUDI sont appelées à jouer dans le transfert des connaissances techniques. Elle attend beaucoup du programme de mesures nationales et internationales que la CNUCED est chargée d'élaborer à ce sujet. La délégation de l'Inde, tout en jugeant indispensable l'existence d'un mécanisme de contrôle et d'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie du développement au cours de la deuxième Décennie du développement, pense que cette tâche peut être assignée à un organe existant des Nations Unies, au besoin en en remaniant la structure pour qu'il puisse l'accomplir d'une façon satisfaisante.

86. L'observateur de l'Inde décrit les progrès réalisés dans son pays dans le domaine du développement économique et social ces dernières années. L'Inde a atteint les objectifs fixés dans son quatrième plan quinquennal en ce qui concerne la croissance économique générale. La production de céréales alimentaires, grâce à la "révolution verte", a continué à se développer à un rythme très satisfaisant. La production locale tend à remplacer les importations. Les exportations ont augmenté et se diversifient de plus en plus. La durée moyenne de la vie humaine, qui était de 32 ans seulement il y a 15 ans, est aujourd'hui de 52 ans.

87. L'observateur de l'Inde évoque ensuite les tragiques événements survenus dans le Bengale oriental, qui ont entraîné un afflux de réfugiés de cette région en Inde. Les réfugiés continuent à affluer, et leur nombre a atteint 6,3 millions à la fin de juin. Nourrir et loger ces réfugiés et leur fournir des soins médicaux a imposé à la population de l'Inde une charge fiscale additionnelle de 30 p. 100. C'est pourquoi le Gouvernement indien est reconnaissant à la communauté mondiale de ce qu'elle a fait pour aider l'Inde à supporter cette charge supplémentaire. Toutefois, les efforts d'assistance ne peuvent être considérés que comme un palliatif temporaire. La solution réelle et vraiment humanitaire — et cela, la communauté internationale l'a reconnu — consiste à arrêter le flux de réfugiés et à les aider

à rentrer dans leur pays dans des conditions qui leur assurent une entière liberté et une sécurité complète et leur inspirent pleine confiance et foi dans l'avenir.

88. La délégation de l'Inde sait gré aux représentants de la Yougoslavie et de la Nouvelle-Zélande de l'initiative qu'ils ont prise (1773e séance) en demandant que cette question soit débattue au cours de la présente session du Conseil, et remercie les délégations de l'Union soviétique, du Royaume-Uni, de la Hongrie, de la Norvège et les autres délégations qui ont donné leur appui à cette initiative. La délégation indienne attend avec intérêt la déclaration que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés doit faire au Conseil la semaine suivante.

89. M. SHAH (Pakistan) relève que l'observateur de l'Inde, en évoquant la tragédie qui a éprouvé le Pakistan oriental, a dénommé cette région "le Bengale oriental"; son refus d'utiliser la dénomination officielle semble bien confirmer que l'intention de l'Inde est le démembrement du Pakistan.

90. Le Gouvernement pakistanais n'a pas ménagé ses efforts pour inciter les réfugiés à retourner dans leur pays, dans des conditions de sécurité absolue. Il a invité le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à l'aider à assurer leur rapatriement. Il a installé des camps le long de la frontière pour accueillir les réfugiés qui désireraient rentrer, leur a fourni des vivres, des soins médicaux, des moyens de transport pour retourner chez eux. Des mesures d'amnistie générale, qui s'étendent même aux réfugiés politiques et aux déserteurs, ont été prises pour enlever toute appréhension aux réfugiés qui désireraient se réinstaller au Pakistan oriental. Le Pakistan souhaiterait que l'Inde coopère à ses efforts et qu'elle laisse entendre l'appel que le Président du Pakistan a adressé aux réfugiés pour les inviter à rentrer dans leur pays et à y retrouver leur situation antérieure.

91. Mlle HARELI (Observateur d'Israël), prenant la parole conformément à l'article 75 du règlement intérieur, est d'accord avec les orateurs qui ont déploré les souffrances et les dévastations causées par la guerre au Moyen-Orient, mais tient à réfuter catégoriquement l'assertion du représentant du Liban (1780e séance) selon laquelle cet état de choses serait dû aux attaques constamment déclenchées par Israël contre ses voisins arabes. Si l'état de guerre subsiste au Moyen-Orient, c'est parce qu'une douzaine d'États arabes Membres de l'ONU refusent le droit même d'exister à un autre Membre des Nations Unies : Israël. Néanmoins, le Gouvernement d'Israël n'a pas abandonné l'espoir d'aboutir à l'établissement d'une paix juste et durable avec ses voisins. Sa ferme intention est de travailler à une telle solution, tant au sein des organes compétents de l'ONU que par des déclarations publiques et par de patients efforts diplomatiques.

92. Sur le plan de la coopération dans le domaine économique et social au Moyen-Orient, la délégation d'Israël regrette l'absence d'une commission économique régionale dans cette région du globe. Si une telle commission existait et travaillait dans un climat de paix véritable, elle pourrait au moins contribuer à ce que tous les pays du

Moyen-Orient consacrent leurs efforts et leurs ressources à l'amélioration du sort de leurs peuples. Le Gouvernement d'Israël est prêt à coopérer sur le plan économique et social avec ses voisins immédiats — comme il coopère, dans les limites de ses modestes ressources, avec la majorité des pays en voie de développement sur tous les continents.

93. L'observateur d'Israël se voit également dans l'obligation de rejeter catégoriquement les remarques entièrement injustifiées que le représentant du Soudan a faites quelques instants auparavant au sujet d'Israël.

94. M. NESTFRENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) constate qu'Israël se plaint qu'on ne lui reconnaisse pas le droit d'exister. En fait, Israël rejette toutes les propositions qui lui sont faites pour régler le conflit, même lorsqu'elles émanent de ses amis. Israël occupe les pays arabes et persécute les populations arabes sur son territoire. La délégation de l'URSS a maintes fois exprimé ses opinions à cet égard, et son représentant ne juge pas nécessaire d'exposer à nouveau dans le présent débat les vues de son gouvernement à ce sujet.

95. Le PRÉSIDENT invite, conformément à l'article 75 du règlement, l'observateur d'Israël à exercer une seconde fois son droit de réponse.

96. Mlle HARELI (Observateur d'Israël) déclare que, dans le peu de temps qui lui est alloué, elle ne peut reprendre tous les points soulevés par le représentant du Liban, mais qu'il existe une documentation abondante sur ces questions et que, de plus, Israël est un pays libre et ouvert à tous, où chacun peut venir se rendre compte par lui-même.

97. M. ZAROUG (Soudan) constate que l'observateur d'Israël n'a pas jugé bon de répondre aux observations qu'il a faites au sujet de la fermeture du canal de Suez au commerce international depuis quatre ans.

98. M. GHORRA (Liban) voudrait que, puisque Israël est un pays ouvert à tous, le Conseil décide d'y envoyer une commission.

La séance est levée à 19 h 30.